

Séance du 10 février 2015 à 19 heures

Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Etaient présents :

55 titulaires dont 6 possédant une procuration
7 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
Mme GARRIGOU (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit),
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri
(tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE
Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT
Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain
(tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle
(tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme
LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE
Brigitte (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit),
M. SIMON Michel (tit),

CAILLAC
CATUS

M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul
(tit), M. VAZ Victor (tit),

CIEURAC
COURS

M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),

CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL
Philippe (tit),

LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOUS
PRADINES

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),
M. FERNANDEZ Pierre (tit)
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

ST DENIS CATUS
SAINT GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. BOUIX Catherine,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-18_10_02_2015-DE
Regu le 13/02/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE ADMINISTRATIF – Juridique

**Objet : Désignation d'un représentant à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL)
dénommée Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)**

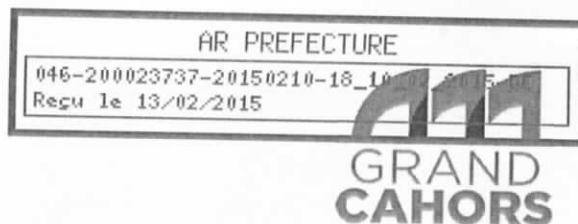
A été adopté à l'UNANIMITE

Délibération n° 18

POLE ADMINISTRATIF

Affiché

Le 19 FEV. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Michel ALQUIER
Service : Juridique

Objet : Désignation d'un représentant à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) dénommée Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)

Madame, Monsieur,

Lors de notre assemblée du 15 décembre 2014, nous avons décidé d'adhérer à la SPL dénommée ARPE en entrant dans son capital et en approuvant ses projets de statuts.

L'objectif de la SPL est de renforcer la coopération institutionnelle pour l'exercice de missions d'intérêt général, mais aussi de mutualiser une ingénierie sur les métiers du développement durable et de réduire les coûts et les délais des prestations.

Or, lors de notre réunion, nous avons omis de désigner un représentant auprès de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales.

L'assemblée spéciale regroupe des collectivités territoriales ou des groupements qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de siéger au Conseil d'administration dont le nombre de siège est fixé à 18.

En effet, dans ce cas, l'assemblée spéciale désigne alors un représentant commun pour siéger au Conseil d'administration conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée spéciale comprenant un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement actionnaire y participant, vote son règlement et élit son Président.

Chaque collectivité territoriale ou groupement actionnaire y dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'il ou elle possède dans la SPL.

L'assemblée spéciale se réunit une semaine avant chaque Conseil d'Administration

L'assemblée est réunie pour la première fois dans les conditions précédentes avant le second Conseil d'Administration de la SPL ARPE.

Je vous propose donc de désigner M. Claude TAILLARDAS en tant que représentant du Grand Cahors à l'Assemblée spéciale.

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-18_10_02_2015-DE
Regu le 13/02/2015

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- de désigner comme représentant M. Claude TAILLARDAS pour siéger à l'assemblée spéciale de la SPL ARPE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE